

RCS : PONTOISE Code greffe : 7802

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PONTOISE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2016 B 03695 Numéro SIREN : 821 975 281 Nom ou dénomination : 2NS

Ce dépôt a été enregistré le 10/09/2020 sous le numéro de dépôt 6758

Greffe du tribunal de commerce de Pontoise



Documents comptables déposés en annexe du RCS

Dépôt :

Date de dépôt : 10/09/2020

Numéro de dépôt : 2020/6758

Déposant :

Nom/dénomination : 2NS

Forme juridique : Société par actions simplifiée

N° SIREN : 821 975 281

N° gestion : 2016 B 03695



1

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise 2NS SAS

Néant * ☐

Adresse de l'entreprise 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL

SIREN

8 2 1 9 7 5 2 8 1

Durée de l'exercice en nombre de mois*

12

Durée de l'exercice précédent*

0

				Exercice N clos le		Exercice N-1 clos le	
				3 1 1 2 2 0 1 8			
ACTIF		Brut		Amortissements-Provisions		Net	
		1		2		3	
						4	
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles { Fonds commercial* Autres*	010		012			
		014		016			
	Immobilisations corporelles*	028		030			
	Immobilisations financières* (1)	040		042			
	Total I (5)	044		048			
ACTIF CIRCULANT	STOCKS						
	Matières premières, approvisionnements, en cours de production*	050		052			
	Marchandises*	060		062			
	Avances et acomptes versés sur commandes	064		066			
	Créances (2) { Clients et comptes rattachés* Autres* (3)	068	15 988	070		15 988	
		072	1 158	074		1 158	
	Valeurs mobilières de placement	080		082			
	Disponibilités	084	5 094	086		5 094	
	Charges constatées d'avance*	092		094			
	Total II	096	22 240	098		22 240	
Total général (I + II)		110	22 240	112		22 240	
PASSIF				Exercice N NET		Exercice N-1 NET	
				1		2	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel*	120		3 000			
	Écarts de réévaluation	124					
	Réserve légale	126		300			
	Réserves réglementées*	130					
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants* 131)	132					
	Report à nouveau	134		2 174			
	Résultat de l'exercice	136		2 800			
	Provisions réglementées	140					
	Total I	142		8 274			
	Provisions pour risques et charges Total II				154		
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées	156		4 988			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	164					
	Fournisseurs et comptes rattachés*	166		1 871			
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :... 169)	172		7 107			
	Produits constatés d'avance	174					
Total III				176		13 965	
Total général (I + II + III)				180		22 240	
RENOIS	(1) Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4) Dont dettes à plus d'un an	195		
	(2) Dont créances à plus d'un an	197		(5) Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice*	182		
	(3) Dont comptes courants d'associés débiteurs	199		Prix de vente hors T.V.A. des immobilisations cédées au cours de l'exercice*	184		

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT.

AB



②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-B 2016

Formulaire obligatoire (article 302 septies A-bis du Code général des impôts) Désignation de l'entreprise **2NS SAS** Néant * ☐

A — RÉSULTAT COMPTABLE Formulaire déposé au titre de l'IR 018 Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 1 8 Exercice N-1 clos le 2

PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*		209		210		
	Production vendue { biens intracommunautaires services* }		215		214		
			217		218	54 987	
	Production stockée* (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222		
	Production immobilisée*				224		
	Subventions d'exploitation reçues				226		
CHARGES D'EXPLOITATION	Autres produits				230		
	Total des produits d'exploitation hors T.V.A. (I)				232	54 987	
	Achats de marchandises* (y compris droits de douane)				234		
	Variation de stock (marchandises)*				236		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements* (y compris droits de douane)				238		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnement)*				240		
	Autres charges externes* : (dont crédit bail : — mobilier : — immobilier :)				242	11 499	
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe professionnelle CFE et CVAE*)	243			244		
	Rémunérations du personnel*				250	25 200	
	Charges sociales				252	15 120	
	Dotations aux amortissements*				254		
	Dotations aux provisions				256		
Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger* dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles }	259			262			
	260						
	Total des charges d'exploitation (II)				264	51 819	
I — RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					270	3 168	
PRODUITS ET CHARGES DIVERS	Produits financiers (III)				280		
	Produits exceptionnels (IV)				290		
	Charges financières (V)				294		
	Charges exceptionnelles (VI)				300		
	Impôts sur les bénéfices* (VII)				306	475	
					310	2 693	
2 — BÉNÉFICE OU PERTE : Produits (I+III+IV) — Charges (II+V+VI+VII)					312	2 693	314
B — RÉSULTAT FISCAL Reporter le bénéfice comptable col.1, le déficit comptable col.2					312	2 693	314
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles*				316		
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 C.G.I.) et autres amortissements non déductibles				318		
	Provisions non déductibles*				322		
	Impôts et taxes non déductibles* (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)				324	475	
	Divers*, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPCVM*	248	330	
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998		
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999		
Déductions	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				997		
	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986	ZFU-TE (44. octies et octies A)	987	ZRD (44. terdecies)	127	342
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981	JEI (44. sexies A)	989	ZRR (44. quindécies)	138	
	Dont divers ZFA (44. quaterdecies)	345	Investissements outre-mer	344	Créance due au report en arrière de déficit	346	
	Déduction exceptionnelle (Art. 39 decies)				655		350
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					352	3 168	354
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière* (Entreprises I.S. seulement)				356		
	Déficits antérieurs reportables :*			dont imputés sur le résultat :			360
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS Bénéfice col. 1 Déficit col. 2					370	3 168	372

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT.

AS



2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

RÉSOLUTION D'AFFECTATION ADOPTÉE À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE DU 27 MAI 2019 ARTICLE 44 - DÉCRET 83 - 1020 DU 29 NOVEMBRE 1983

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 4 866,77 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	2 692,77
Report à nouveau	2 174,00
Réserves distribuables	
Total	4 866,77

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	4 866,77
Total	4 866,77

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

AB -





2NS SAS
 Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
 SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

2NS SAS
 Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
 SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

- 2NS SAS**

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Le 27 mai 2019 à 17 heures, les associés de la société 2NS SAS, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par ALI BOULAHART, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble des parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

 - les récépissés des lettres recommandées de convocation
 - les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
 - le rapport de gestion
 - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
 - l'inventaire
 - les comptes annuels
 - le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Le 27 mai 2019 à 17 heures, les associés de la société 2NS SAS, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par ALI BOULAHDRIT, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble des parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 2NS SAS**

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Le 27 mai 2019 à 17 heures, les associés de la société 2NS SAS, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par ALI BOULAHORT, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble des parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

 - les récépissés des lettres recommandées de convocation
 - les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
 - le rapport de gestion
 - le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
 - l'inventaire
 - les comptes annuels
 - le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

 - Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
 - Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
 - Quitus à la gérance
 - Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
 - Questions diverses

2NS SAS

Siège social : 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL
SARL au capital de 3 000 euros - Siret 82197528100014 - APE 4932Z

**PROCÈS VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2018**

Le 27 mai 2019 à 17 heures, les associés de la société 2NS SAS, société à responsabilité limitée au capital de 3 000 euros, se sont réunis au siège social 20 RUE DEFRESNE BAST 95100 ARGENTEUIL en assemblée ordinaire sur la convocation faite conformément aux dispositions statutaires.

L'assemblée est présidée par ALI BOULAHDRIT, Président.

Le Président constate que les associés présents ou régulièrement représentés, possédant ensemble des parts sociales, représentent plus de la moitié des parts sociales et qu'en conséquence l'assemblée est habilitée à prendre toutes décisions ordinaires, conformément aux dispositions statutaires.

Le Président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- les récépissés des lettres recommandées de convocation
- les pouvoirs des associés représentés par des mandataires
- le rapport de gestion
- le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 233-19 du C. Com.
- l'inventaire
- les comptes annuels
- le texte des résolutions soumises à l'approbation de l'assemblée

Le Président déclare que l'assemblée est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion sur l'activité de la société et les comptes de l'exercice clos le 31/12/2018
- Examen, approbation des comptes et affectation des résultats
- Quitus à la gérance
- Conventions visées à l'article L 223-19 du C. Com.
- Questions diverses

AB



Puis, lecture est donnée du rapport du gérant. La discussion est ouverte. Diverses observations sont présentées. Personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes à l'ordre du jour :

Première résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion approuve le rapport de gestion, ainsi que l'inventaire et les comptes de l'exercice 2018 tels qu'ils ont été présentés par la gérance et qui font apparaître, pour ledit exercice, un résultat bénéficiaire de 2 692,77 euros.

L'assemblée approuve les opérations traduites par ces comptes et accomplies par la gérance au cours de l'exercice écoulé.

Elle approuve également le montant global des dépenses et charges non déductibles des bénéfices assujetés à l'impôt sur les sociétés s'élevant à 0,00 euros et l'impôt sur les bénéfices des sociétés de 475,05 euros.

En conséquence l'assemblée générale donne quitus entier à la gérance de l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Seconde résolution

Les comptes présentés font ressortir un montant total à disposition de l'assemblée de 4 866,77 euros qui se compose des éléments suivants :

Bénéfice de l'exercice clos le 31/12/2018	2 692,77
Report à nouveau	2 174,00
Réserves distribuables	
Total	4 866,77

L'assemblée générale, sur la proposition de la gérance, décide l'affectation suivante :

Distribution de dividendes	
Réserve	
Report à nouveau	4 866,77
Total	4 866,77

Conformément à la loi, il est rappelé que les distributions faites au titre des trois derniers exercices ont été les suivantes :

Exercice	Dividende distribué	Part éligible à l'abattement
2017		
2016		
2015		

Le taux d'abattement est de 40 % pour les distributions réalisées à partir du 1er janvier 2006.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du gérant sur les opérations visées par l'article L 223-19 du C. Com. approuve les opérations intervenues au cours de l'exercice entre certains associés et la société.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée générale, statuant à titre ordinaire, confère au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes du procès verbal de la présente assemblée, les pouvoirs nécessaires pour l'accomplissement de toutes formalités légales ou réglementaires partout où besoin sera.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Handwritten signature

Information des associés sur les nouvelles dispositions fiscales relatives aux dividendes

Prélèvement fiscal

Les associés sont informés que les personnes physiques fiscalement domiciliées en France, qui perçoivent des revenus éligibles à l'abattement de 40 %, subissent un prélèvement forfaitaire obligatoire de 21 % (acompte qui sera déduit de l'impôt sur le revenu).

Prélèvement social

Les associés sont également informés que les prélèvements sociaux sur les dividendes versés aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France sont effectués à la source.

En pratique

En pratique, la société versera un dividende amputé de 36,5 % (21 % au titre du prélèvement fiscal forfaitaire obligatoire et 15,5 % au titre des prélèvements sociaux).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.

De tout ce qui précède il a été dressé le présent procès verbal qui a été signé par la gérance et visé par plusieurs des associés présents à l'assemblée.

Le PRESIDENT



